

TRÈS IMPORTANT

Envoyez au plus vite cette fiche au syndicat de la FSU dont vous relevez (SNES, SNEP, SNUEP) de l'académie dans laquelle vous participez à la phase intra.

N'oubliez pas, après la fermeture du serveur, d'envoyer aussi une copie de l'intégralité de la « confirmation de demande de mutation » ainsi que toutes les pièces justificatives pour que nous puissions vous conseiller et vous accompagner dans votre demande.

Barème intra-académique		Ne rien inscrire
Partie commune du barème	<input type="checkbox"/> Échelon acquis au 31/08/2020 Classe normale : échelon ou par reclassement au 1/09/2020 Hors-classe : échelon Classe except. : échelon <input type="checkbox"/> Nombre d'années de stabilité dans le poste au 31/08/2021 : <input type="checkbox"/> Nombre d'années en tant que TZR au 31/08/2021 :	
	<input type="checkbox"/> Affectation dans un établissement classé REP, REP+ ou relevant de la politique de la ville : 5 ans et plus <input type="checkbox"/> Sportif de haut niveau : nombre d'années d'ATP : <input type="checkbox"/> Stagiaire (ex-contractuel enseignant 1 ^{er} ou 2 nd degré, CPE, Psy-ÉN, ex-MA garanti d'emploi, ex-EAP, ex-AED et ex-AESH, ex-contractuel en CFA) ayant bénéficié de la bonification 150/165/180 à l'inter : <input type="checkbox"/> Stagiaire 2020-2021 ou 2019-2020 ou 2018-2019 (n'ayant pas bénéficié de la bonification d'ex-contractuel) • ayant choisi de bénéficier de la bonification : OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Stabilisation des TZR <input type="checkbox"/> Agrégé sur vœux « Lycée » <input type="checkbox"/> Autres cas, précisez :	
Bonifications liées à la situation familiale (RC, APC, PI, mutations simultanées)	<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoints <input type="checkbox"/> Autorité parentale conjointe <input type="checkbox"/> Mutation simultanée de conjoints <input type="checkbox"/> Parent isolé <input type="checkbox"/> Mutation simultanée de non-conjoints	} • Nombre d'enfant(s) à charge : } • Nombre d'année(s) de séparation au 1/09/2021 :
	Dossier handicap <input type="radio"/> Reconnaissance travailleur handicapé : OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/> 1 ^{re} demande après reconversion <input type="radio"/> Ex-fonctionnaire <input type="radio"/> Réintégration <input type="radio"/> Dans ces trois derniers cas, indiquez le poste occupé précédemment :	
Priorités		

Récapitulatif des vœux intra académiques 2021

Inscrire vos vœux en toutes lettres							
N° vœu	Type IND/PART	Type de vœu	Catégorie d'établi.	Educ. Prior. O/N	Code		Barème
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

Type : IND = indifférencié PART = spécifique

Type de vœu : ETB, COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA

Catégorie d'établissement : 1 = LYC 2 = LP-SEP-SGT 3 = SES 4 = CLG-SET * = tout type

Synthèse des éléments de barème intra-académique second degré LILLE 2021

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION FAMILIALE

Objet	Points attribués	Observations Les vœux larges doivent être non typés
Rapprochement de conjoint	50,2 points sur le vœu « Commune » 90,2 sur les autres vœux larges	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département du conjoint
	30 pts par enfant à charge	Enfant de - de 18 ans
Autorité parentale conjointe	50,2 points sur le vœu « Commune » 90,2 sur les autres vœux larges	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département de l'ex-conjoint – non cumulable avec la situation de parent isolé
	30 pts par enfant à charge	Enfant de - de 18 ans
Mutation simultanée	20 pts sur le vœu « Commune » 30 points sur les autres vœux larges	
	30 pts par enfant	Enfant de - de 18 ans
Situation de parent isolé	50 points sur le vœu « Commune » 90 points sur les autres vœux larges	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département de résidence de l'enfant
	30 points sup. par enfant à partir du second enfant	Enfant de - de 18 ans

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION PERSONNELLE

Objet	Points attribués	Observations
Au titre de la reconnaissance BOE	100 points sur tous les vœux	Non cumulable sur les vœux obtenus avec les 1000 points au titre du handicap (le cas échéant)
Au titre du handicap ou au titre du dossier médical de l'enfant	1 000 points sur vœux larges non typés	Non cumulable sur les vœux obtenus avec les 100 points de reconnaissance BOE (le cas échéant)

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION PROFESSIONNELLE

Objet	Points attribués	Observations
Ancienneté de service (l'échelon)		
Classe normale	- 14 points du 1 ^{er} au 2 ^{ème} échelon - + 7 points par échelon à partir du 3 ^{ème} échelon	7 points par échelon acquis au 31 août 2020 par promotion et au 1 ^{er} septembre 2020 par classement initial ou reclassement
Hors classe	- 56 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe pour les certifiés et assimilés (PLP, PEPS), CPE et PSY EN - 63 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe pour les agrégés	- Les agrégés hors classe au 4 ^{ème} échelon pourront prétendre à 98 points forfaitaires dès lors qu'ils détiennent 2 ans d'ancienneté dans cet échelon
Classe exceptionnelle	77 points forfaitaires + 7 points par échelon de la classe exceptionnelle	Bonification plafonnée à 98 points
Ancienneté de poste		
	20 points par an 50 points tous les 4 ans	Dans le poste actuel en tant que titulaire au 31 août 2021 ou dans le dernier poste occupé avant une mise en disponibilité, un congé ou une affectation ministérielle à titre provisoire.

Education prioritaire			
De sortie pour les personnels affectés en éducation prioritaire (REP/REP+)	+100 points sur vœu précis +150 points sur vœu large typé et non typé		Après 5 ans d'ancienneté de poste au 31 août 2021
Cas des agents affectés dans un établissement REP, REP+ ou Politique de la ville concernés par une mesure de carte scolaire	Ancienneté de poste au 31 août 2021	Sur vœu précis	Sur vœu large typé et non typé
	1 an	+20 points	+30 points
	2 ans	+40 points	+60 points
	3 ans	+60 points	+90 points
	4 ans	+80 points	+120 points
	5 ans	+100 points	+150 points
Stagiaires			
Fonctionnaires-stagiaires ex-contractuel ex-AED ex-EAP ex-CFA	+ 100 points (échelons 1 à 3) + 115 points (échelon 4) + 130 points (à partir du 5 ^{ème} échelon)		Sur les vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD, et ZRA. Ces vœux doivent être non typés.
Autres fonctionnaires stagiaires	+ 10 points sur tous les vœux		A utiliser dans les 3 ans
Mesure de carte scolaire			
Mesure de carte scolaire	+ 3000 points sur l'établissement d'origine		Les ex-MCS doivent produire le courrier académique comme justificatif de MCS
	+ 2000 points sur la commune tout type d'établissement		
	+1500 points sur le groupement de communes (uniquement pour les ex-MCS), le département d'origine, l'Académie. Ces vœux doivent être non typés.		
BONIFICATIONS LIEES A LA POLITIQUE ACADEMIQUE			
Objet	Points attribués		Observations
Valorisation du parcours professionnel des enseignants de l'éducation nationale du 1 ^{er} et 2 nd degré public			
Changement de discipline suite à un dispositif de reconversion académique	+ 500 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA		Les vœux doivent être non typés
Changement de corps via détachement	+ 500 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA		Les vœux doivent être non typés
Changement de discipline ou de corps suite à concours ou liste d'aptitude	+ 250 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA		Les vœux doivent être non typés
Exercice en établissement particulier (EREA – SEGPA – UPR de Lille – EPM de Quiévrechain)	+ 100 points sur vœu précis + 150 points sur vœu large		Après 5 ans d'ancienneté de poste au 31 août 2021 Exercice pour plus de la moitié de l'ORS en établissement particulier Vœu tout type d'établissement
Retour de détachement	1000 points sur le vœu département d'origine		
CAPPEI	600 points sur vœux précis		Uniquement SEGPA et EREA
Agrégés non titulaires d'un poste en lycée	+150 points sur les vœux précis et larges typés lycée et SGT		
Stabilisation des TZR sur poste fixe	+ 25 points par année de TZR sur tous les vœux (sauf vœu ZR)		Cette bonification est accessible aux TZR entrant dans l'Académie de Lille
Autres situations			
Retour congé parental	150 points sur vœux larges typés et non typés et vœux précis		Congé parental de + de 6 mois
Retour de CLD, PACD et PALD	1000 points sur les vœux « Commune » non typés et sur les vœux « Groupement de communes » typés et non typés		

BONIFICATION LIEE AU CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE

Objet	Points attribués	Observations
Au titre du vœu préférentiel	10 points/an dès la 2e année, dans la limite de 50 points	<p>Sur le même premier vœu large non typé exprimé au mouvement intra N-1 et de nouveau exprimer au mouvement intra N et les suivants de manière consécutive.</p> <p>Le vœu large tout type sera considéré comme un vœu préférentiel dès lors qu'il ne sera pas précédé d'un vœu précis établissement (à l'exclusion des vœux SPEA qui ne sont pas pris en compte).</p> <p>En revanche, la présence, avant un vœu large « tout type d'établissement », d'un vœu large comportant des restrictions de type d'établissement n'empêche pas la comptabilisation de la bonification vœu préférentiel.</p> <p>Non cumulable avec les bonifications liées à la situation familiale</p>